



Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **METKO SAPEC 90 EC** en **ARAPAHO***

de la société ASCENZA France
enregistrée sous le n° 2025-1395

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	
Nouvelle dénomination	ARAPAHO METKO GOLD 90
Ancienne dénomination	METKO SAPEC 90 EC
Type de produit	Générique
Titulaire	ASCENZA France 27 avenue Carnot 91300 MASSY France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	90 g/L - metconazole
Numéro d'intrant	1026-2016.01
Numéro d'AMM	2171142
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/06/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BETHAUD
33BC435FF8C6444...